

A.M.T. METAUX

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 8.000 euros
Siège social : Parc des Six Routes Bâtiment A
57 Avenue du Général Leclerc
93120 LA COURNEUVE

RCS Bobigny 921 753 695

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE ET DECISION PRISE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 132 164,41 € de la manière suivante :

Origine :

– Résultat de l'exercice.....	132 164,41 €
– Report à nouveau antérieur.....	52 832,48 €
– Résultat disponible	184 996,89 €

Affectation :

– à titre de dividendes.....	0,00 €
– au poste « Réserve légale ».....	0,00 €
– le solde du résultat disponible, soit.....	184 996,89 €
au poste « Report à nouveau »	

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

Pour extrait certifié conforme,
Le président



A.M.T. METAUX

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 8.000 euros

Siège social : Parc des Six Routes Bâtiment A
57 Avenue du Général Leclerc
93120 LA COURNEUVE

RCS Bobigny 921 753 695

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin à 19h00 au siège social,

La société A.M.T. Holding, propriétaire de la totalité des 100 actions d'une valeur nominale de 80 euros chacune émises par la Société par actions simplifiée unipersonnelle A.M.T. METAUX représentée par son président Monsieur Adrian TOMBACZ, au capital de 8 000 Euros,

Associé unique et seul président de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul président de la Société, la SAS A.M.T. Holding, Représentée par son président Monsieur Adrian TOMBACZ, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, ayant pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un ***bénéfice de 132 164,41 €***.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses et charges non

déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 132 164,41 € de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice 132 164,41 €
- Report à nouveau antérieur 52 832,48 €
- **Résultat disponible** **184 996,89 €**

Affectation :

- à titre de dividendes..... 0,00 €
- au poste « Réserve légale » 0,00 €
- le solde du résultat disponible, soit 184 996,89 €
au poste « Report à nouveau »

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



SAS A.M.T. Holding
Président – Associé Unique
Représentée par son président
Monsieur Adrian TOMBACZ

Designation de l'entreprise		Société A.M.T METAUX		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		57 AVENUE DU GENERAL LECLERC		93120 LA COURNEUVE	
Numéro SIRET *		9 2 1 7 5 3 6 9 5 0 0 0 2 9		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2	
				Durée de l'exercice précédent * 1 4	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4	
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014	5 130	016	4 439
Immobilisations corporelles *		028	150 488	030	28 489
Immobilisations financières * (1)		040	26 456	042	
Total I (5)		044	182 074	048	32 928
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	30 173	070	
	Autres * (3)	072	26 874	074	
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084	109 966	086	
Charges constatées d'avance *		092	13 567	094	
Total II		096	180 580	098	
Total général (I+II)		110	362 655	112	32 928
					329 727
					182 465
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		8 000	8 000
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126		800	
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			
Report à nouveau		134		52 832	
Résultat de l'exercice		136		132 164	53 632
Subventions d'investissement		137			
Provisions réglementées		140			
Total I		142		193 797	61 632
Provisions pour risques et charges		154			
Emprunts et dettes assimilées		156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés		166		38 932	6 979
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		32 923	15 719
Comptes courants d'associés		173		36 782	69 308
Autres dettes		175		27 292	28 828
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		135 930	120 833
Total général (I + II + III)		180		329 727	182 465
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 4 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	2 030 464	1 268 070
	Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires }	215		214			
	{ services * }	217		218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	30	7	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	2 030 494	1 268 077
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	1 575 554	1 065 052	
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * { dont crédit bail : mobilier - immobilier }			242	142 895	97 060	
	Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAE * }	243	5 505	244	5 505	3 029	
	Rémunérations du personnel *			250	92 039	24 253	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	20 933	1 529	
	Dotations aux amortissements * { dont amortissement du fonds de commerce }	255		254	20 994	11 934	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * }	259		262	122	7	
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	1 858 041	1 202 863	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	172 452	65 213
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III) 280			
	Produits exceptionnels			(IV) 290			
	Charges financières			(V) 294			
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) }	347		300	1 425		
	{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	348		(VI)			
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306	38 863	11 581	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	132 164	53 632
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	132 164	314
RÉGIME AUTONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	38 863		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	1 425		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entrepr. nouvelles (44 sexes)	986					
DÉDUCTIONS	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181					
	ZFA NG (44 quinquies C)	345					
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987					
	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989					
	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	172 452	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	172 452	372